



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**  
Section locale **FO FINANCES62**  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CHSCT du 7 mars 2017

## Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Avant toute chose, les délégués **FO FINANCES 62** tenaient à revenir sur la sécurité incendie des agents travaillant dans l'immeuble Foch. Fin 2016, nous vous avons prévenu que si l'alarme n'était pas opérationnelle au 1<sup>er</sup> février 2017, nous nous chargerions d'informer chaque agent concerné de sa possibilité d'exercer son droit de retrait. Nous nous réjouissons que ce sujet soit aujourd'hui résolu et attendons les véritables résultats des premiers tests.

Concernant le CHSCT qui nous réunit ce jour, **FO FINANCES 62** dénonce, cette année encore, la dégradation constante des conditions de travail des agents, comme l'attestent les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne.

Nous sommes lassés d'en citer les causes trop connues :

- suppressions d'emplois ;
- restructurations tous azimuts ;
- diminution des moyens de fonctionnement.

En effet, la dotation globale du CHS-CT en 2017 pour le Pas-de-Calais est de 202 481 € pour 210 004 € en 2016.

Cette perte de plus de 7 500 € s'explique par :

- la baisse de 6,32 € par agent (117,38 € en 2017 contre 124 € en 2016) ;
- l'anticipation des baisses d'effectifs.

Cette situation est encore aggravée par la tendance actuelle de faire supporter par le CHS-CT, des dépenses incombant à d'autres acteurs.

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat  
1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat  
1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Cette année encore, 61 000 € du budget sont consacrés à la gestion de l'amiante : diagnostic, élaboration des DTA, désamiantage...

Il s'agit pourtant de biens domaniaux pour lesquels nous ne sommes que locataires. Avec un bailleur privé, c'est lui qui supporterait cette charge et nous ne manquerions pas de le lui rappeler.

De même le CHS-CT n'a pas vocation à compenser la baisse des dotations de fonctionnement de l'administration. Cette année comme les précédentes, nous resterons vigilants sur ce point. Nous refuserons de financer directement ou indirectement les restructurations ainsi que l'outil de travail de l'agent en dehors des préconisations faites par les médecins de prévention.

Les délégués **FO FINANCES 62** insistent sur la nécessité de remplacer rapidement le médecin de prévention du secteur d'Arras. Nous sommes conscients de la difficulté de pourvoir tous les postes de médecine de prévention mais les particularités du Pas-de-Calais imposent de disposer de deux médecins.

Les délégués **FO FINANCES 62** condamnent le fait que nos budgets 2016 et 2017 aient été grevés d'une somme de 2 268,76 € d'intérêts moratoires et d'approximativement 11 000 € de factures.

Certaines factures de 2016 n'ont pas été payées en raison de l'absence du versement des crédits disponibles. Ces factures ont dû être payées en 2017, majorées d'intérêts moratoires. Or le règlement du CHSCT prévoit que les crédits non employés au 31 décembre N-1 (2016) sont définitivement perdus. En clair, pour une facture de 10 000 € non payée en N-1, c'est 20 000 € plus les intérêts moratoires qui sanctionnent le budget du CHSCT alors même que la faute ne lui est pas imputable.

Enfin les délégués **FO FINANCES 62** s'inquiètent puisque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette gestion déléguée des crédits imposées par le fonctionnement de Chorus s'imposera également en amont de toute dépense.

**Comme d'habitude, quand un système ne fonctionne pas, l'Administration le généralise et accélère la cadence !**

Les délégués **FO FINANCES 62** :

**Titulaires**

Delphine MORTELETTE et Laurence DIDAUX

**Suppléants**

Jacques REGNIER et Michaël MILLOT